
BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer avant le 31 mars accompagné de votre règlement à

l'École de Yoga de l'Odet

10 avenue Keradennec - 29000 Quimper

Tel: 02 98 10 06 97 • Fax: 02 98 59 35 91

e.mail: muzikbreizindez@club-internet.fr

web: www.muzikbreizindez.net

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone:

email :

Je m'inscris au stage de shennaï qui se tiendra les 14, 15 et 16 avril 2008 à Briec.

Je joins un chèque de 60 euros libellé à l'ordre de l'École de Yoga de l'Odet.

Date et signature :

L'École de Yoga étant une association agréée, le coût de votre formation peut être pris en charge au titre de la formation professionnelle. La demande doit être faite avant le début de la formation ; à cet effet prenez contact avec l'association qui vous fera parvenir le formulaire correspondant.

L'inscription reste acquise à l'École sauf en cas de force majeure. Néanmoins, dans le cas où certaines conditions ne seraient pas remplies (non obtention des visas par les musiciens ou nombre d'inscrits) l'école se verrait obligée d'annuler le stage et les inscriptions seraient, dans ce cas, bien évidemment remboursées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer avant le 31 mars accompagné de votre règlement à

l'École de Yoga de l'Odet

10 avenue Keradennec - 29000 Quimper

Tel: 02 98 10 06 97 • Fax: 02 98 59 35 91

e.mail: muzikbreizindez@club-internet.fr

web: www.muzikbreizindez.net

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone:

email :

Je m'inscris au stage de shennaï qui se tiendra les 14, 15 et 16 avril 2008 à Briec.

Je joins un chèque de 60 euros libellé à l'ordre de l'École de Yoga de l'Odet.

Date et signature :

L'École de Yoga étant une association agréée, le coût de votre formation peut être pris en charge au titre de la formation professionnelle. La demande doit être faite avant le début de la formation ; à cet effet prenez contact avec l'association qui vous fera parvenir le formulaire correspondant.

L'inscription reste acquise à l'École sauf en cas de force majeure. Néanmoins, dans le cas où certaines conditions ne seraient pas remplies (non obtention des visas par les musiciens ou nombre d'inscrits) l'école se verrait obligée d'annuler le stage et les inscriptions seraient, dans ce cas, bien évidemment remboursées.
